

Formation des enseignants Quels enjeux pour le prochain contrat quinquennal de l'ESPE d'Aix-Marseille ?

Contribution des syndicats de la FSU : SNESup, SNUipp, SNES, SNEP, SNUeP

Trois ans après la création des ESPE, le débat sur la formation des enseignants n'est pas clos. Si la décision de rétablir la formation initiale des enseignants a été saluée par tous, les modalités de mise en œuvre suscitent de nombreuses critiques : lourdeur du stage en M2, difficultés à articuler la préparation au concours et la formation, le stage et la formation, la formation universitaire et la professionnalisation, absence de prérecrutements ou d'entrée dans le métier progressive, absence de formation continue... La crise de recrutement perdure pour de nombreux concours.

Des propositions parfois dangereuses et rétrogrades sont avancées au niveau national. Dans le même temps, l'ESPE d'Aix-Marseille élabore son contrat quinquennal qui doit être le cadre au sein duquel la formation sera assurée au sein de notre Ecole pendant les prochaines années.

L'élaboration de contrat quinquennal doit reposer sur une réflexion collective ouverte et sur un débat démocratique auquel nous appelons les formatrices et formateurs, les étudiant.e.s et professeurs stagiaires en formation, l'ensemble des enseignant.e.s de l'académie.

Les syndicats de la FSU sont disponibles pour faire des propositions d'amélioration de la formation des enseignants : accroissement du nombre de candidats aux concours par la mise en place de pré-recrutements et d'aides sociales aux étudiants, pré-professionnalisation et initiation progressive à la professionnalisation dans le cadre d'une formation professionnelle au fil du cursus, renforcements disciplinaires et savoirs liés au métier, stage en responsabilité limité à un tiers temps, formation continuée pour les néo-titulaire, renforcement de la formation tout au long de la carrière.

Pour définir les objectifs de la formation des enseignants, il faut débattre des objectifs de l'école. De nombreux travaux récents confirment une aggravation des inégalités sociales face aux apprentissages. L'enjeu central de la formation des maîtres c'est donc de contribuer à la reprise du mouvement de démocratisation des apprentissages. Cela implique de s'appuyer sur les résultats de la recherche, de travailler collectivement à la construction d'une posture critique à l'égard de tous les mécanismes qui concourent à la reproduction des inégalités (minoration de l'importance des savoirs, développement d'une logique de concurrence au sein du système éducatif, phénomènes ségrégatifs, etc.).

Sur cette base nous proposons les axes de réflexion suivants qui doivent être développés, approfondis, mis en débat.

Axe 1 : les savoirs dans la formation à l'ESPE

Opposer les savoirs disciplinaires ou académiques aux savoirs professionnels n'a aucun sens. Les savoirs sont au cœur de la pratique professionnelle des enseignants. La mission de l'école c'est de permettre à tous les élèves de s'approprier les savoirs qui correspondent à leur niveau et à leur cursus de formation. Il est tout aussi absurde d'opposer les compétences aux savoirs. Toute « approche par les compétences » qui se construit contre les savoirs ne peut que nuire à la formation des enseignants et à la formation des élèves qui leur seront confiés. Toutes les dimensions de la formation doivent viser à la maîtrise des savoirs : savoirs des disciplines de référence qui fondent les savoirs scolaires, savoirs didactiques et pédagogiques, savoirs psychologiques et sociologiques, savoirs historiques et institutionnels. C'est grâce à la maîtrise de l'ensemble de ces savoirs que les enseignants seront en mesure d'assurer l'égalité des apprentissages et l'appropriation par tous leurs élèves de savoirs émancipateurs qui fondent l'autonomie intellectuelle de chacun et de chacun. De ce point de vue, l'opposition, au sein de la formation, entre le tronc commun et l'acquisition des savoirs qui fondent les enseignements scolaire est dénuée de fondements.

Axe 2 : Première année, articuler formation professionnelle et préparation au concours

Le recrutement des enseignants doit demeurer un recrutement par concours, permettant d'accéder au statut et aux garanties de la fonction publique. La formation des enseignants doit demeurer de niveau master. On ne peut accepter la perspective d'une formation débouchant sur un diplôme professionnel et donnant lieu ensuite à un recrutement discrétionnaire par les chefs d'établissements. La place des concours étant actuellement ce qu'elle est, la première année du master doit donc être une vraie formation universitaire (comportant une initiation à la recherche), une vraie formation professionnelle (préparant à l'exercice du métier) et une vraie préparation au concours (car sans réussite au concours, c'est la précarisation qui menace). L'un des enjeux du prochain plan quinquennal est la mise en place de dispositifs de formation permettant d'atteindre ce triple objectif. L'idée d'abandonner la préparation au concours au motif des nécessités de la formation professionnelle est une démission inacceptable. Elle fait le jeu de diverses officines privées qui proposent des préparations au concours dans un cadre marchand. Il faut notamment permettre aux étudiants titulaires du M1 de préparer les concours dans des conditions optimales. Nous proposons la mise en place de procédures de pré-recrutement pour élargir le nombre d'étudiants qui se destinent à candidater. Nous proposons aussi le développement de la préprofessionnalisation très tôt dans le parcours d'étude au sein de l'enseignement supérieur.

Axe 3 : Diversité des étudiants et unité de la profession

Les étudiants et professeurs stagiaires sont issus de parcours de formation de plus en plus divers, tant en ce qui concerne leur formation initiale, leur expérience professionnelle et le processus d'entrée dans le métier. Cette diversité doit être prise en compte. Mais l'individualisation ou la personnalisation des parcours de formation au sein de l'ESPE ne doit pas remettre en cause le processus collectif de construction de l'identité professionnelle.

Axe 4 : Gestion du temps en M2 : poids du stage, formation, mémoire

Le stage en responsabilité et tout ce qu'il implique (prise de fonction dès la rentrée, préparation des cours, évaluation des élèves, participation à la vie de l'établissement scolaire, implication dans divers projets pédagogiques, etc.) pèse lourdement sur l'année de M2. A terme, nous revendiquons au niveau ministériel une réduction du volume du stage en responsabilité (un tiers temps). Dans l'immédiat il est

indispensable d'articuler étroitement la formation organisée en M2 et la pratique du métier dans le cadre du stage. Cela suppose de prendre véritablement en compte les attentes des professeurs stagiaires. Le tronc commun est mal vécu s'il n'est pas suffisamment articulé à la pratique du métier et à la réflexion sur le métier. Dans ce cadre il est possible et nécessaire de renoncer à la semestrialisation dans le cadre d'un M2 professionnel. Il faut aussi réduire le nombre d'UE (pour lutter contre le morcellement de la formation) tout en maintenant le volume de la formation en présentiel (qui permet de construire des collectifs de travail entre formateurs et professeurs stagiaires). Le mémoire professionnel doit être repensé pour devenir un moment de mise en cohérence des différents éléments du parcours (éléments de la formation, stages, pratique réflexive).

Axe 5 : Mettre l'évaluation au service de la formation

L'évaluation ne constitue pas une fin en soi. Elle est une composante de la formation et de sa régulation. Elle ne doit pas être confondue avec la certification. Elle ne doit pas être une obsession et déboucher sur des procédures tatillonnes de contrôle. La formation doit être conçue en termes d'étayage permettant d'aider les étudiants et les stagiaires dans leur entrée dans le métier et non en termes de contrôle et de sélection. L'avis du directeur de l'ESPE pour la titularisation devrait être étayé, explicite, et contestable.

Axe 6 : le M2 et après ?

La réussite au concours et l'obtention du M2 constituent une étape très importante de l'intégration professionnelle. L'intégration professionnelle doit être progressive, les néo-titulaires doivent bénéficier d'une entrée progressive dans le métier, d'un accompagnement professionnel dans leur établissement d'affectation, mais aussi dans le cadre d'une formation continuée assurée par l'ESPE. Il faut réaffirmer la place de l'ESPE dans une formation continue destinée à tous les enseignants des écoles, des collèges et des lycées. Cette formation ne doit pas se réduire à l'accompagnement des réformes ni être conçue dans une perspective hiérarchique. Elle doit au contraire permettre aux enseignants de conduire une réflexion collective sur leur pratique professionnelle et de rester en contact avec la recherche.

Axe 7 : Les moyens et les formateurs

La qualité de la formation repose sur la cohésion des équipes de formateurs. Ces équipes sont nécessairement plurielles réunissant des enseignants-chercheurs et des enseignants du premier ou du second degré, des enseignants en poste à l'ESPE et des formateurs de terrains, des chercheurs et des universitaires en poste dans d'autres composantes de l'université. Les recrutements des personnels en poste au sein de l'ESPE doivent reposer sur les besoins de la formation et sur la nécessité de maintenir la pluralité catégorielle des formateurs. Le travail collectif ne peut se développer que sur la base d'une gouvernance démocratique de l'ESPE. Tous les acteurs de la formation, qu'ils soient formateurs, formateurs associés, tuteurs, stagiaires, doivent être écoutés et respectés. Les personnels qui n'ont pas le statut d'enseignants chercheurs doivent pouvoir participer à des activités de recherches. Le travail collectif des formateurs doit être encouragé et institutionnalisé. La formation de formateurs doit être mise en place et développée.